



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
23/07/2020

Dossier complet le :  
23/07/2020

N° d'enregistrement :  
2 020,4766

### 1. Intitulé du projet

Déclaration de création de forage d'irrigation en eau souterraine sur la commune de Senlis le Sec (80300)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom THULLIEZ

Prénom Marc

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCEA THULLIEZ

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Marc THULLIEZ, Gérant de la SCEA

RCS / SIRET

3 8 1 4 0 8 7 7 2 0 0 0 1 4

Forme juridique

SCEA

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 110 de la nomenclature du décret du 22 sept 1993	Travaux de forage en eau souterraine, rubrique 1.1.1.0 du décret de septembre 2003

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Travaux de creusement d'un forage d'irrigation en eaux souterraines, de profondeur 70 m. Sur le territoire de la commune de SENLIS LE SEC, à 800 m environ au sud-ouest de la commune de SENLIS LE SEC dans le département de la Somme à 24 km environ au Nord est du centre d'Amiens.

Réalisation en cas de succès de l'opération de pompage, d'une station de pompage autour de la tête de forage.

Il s'agit de la nappe de la craie, nappe libre en très grande majorité dans le secteur de la Somme et dans ce secteur. La région agricole concernée présente peu de forages d'irrigation et très peu de terres irriguées (34 forages à notre connaissance à l'échelle de la masse d'eau AR04 (384 km<sup>2</sup>).

La profondeur de la nappe atteint environ 40 m au droit du projet. Le pétitionnaire prévoit deux emplacements en cas d'échec, dont le premier présente une profondeur inférieure à 50 m. Pour la compréhension des choses les deux emplacements (essai 1 et essai 2) sont figurés sur les cartes jointes. Une notice complémentaire sur l'impact au niveau du bassin versant du pompage sur le site de l'essai 2 est fournie en annexe.

## 4.2 Objectifs du projet

Irrigation des cultures légumières pour 20 ha et pommes de terre pour 60 ha au maximum une fois tous les quatre ans et 168 000 m<sup>3</sup>/an de volume irrigué au maximum. Le débit recherché est de 60 m<sup>3</sup>/h.

A SOULIGNER : LA SCEA THULLIEZ ne peut EVITER ce forage car il est vital pour l'exploitation, d'autant plus qu'UN FILS REVIENT S'INSTALLER SUR LA FERME;

AUSSI IL REDUIT SON PROJET (cf décision AE du 09/10/2018) A UN SEUL ENROULEUR ET 30 HA DE PDT ET 05 HA DE HARICOTS soit un volume de 76000m<sup>3</sup>/an , même si localement il pourrait irriguer davantage.

Le projet de 2018 prévoyait deux enrouleurs donc 120m<sup>3</sup>/h, 60 ha de pdt et 20 ha de légumes, avec une demande de 168 000 m<sup>3</sup> par an.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Travaux de forage au Rotary à 70 m de profondeur + essais de pompage longue durée; durée environ une semaine.

Edification d'une mini station de pompage, intégration d'un moteur et d'une pompe si les résultats sont corrects.

Réalisation d'une margelle bétonnée autour de la tête de forage de hauteur 30 cm par rapport au terrain naturel, de 3 m<sup>2</sup> minimum de surface, et sortie de la tête du forage de 50 cm par rapport au terrain naturel.

Creusement du forage au Rotary à l'eau claire de 500 mm, tubage de 375mm, cimentation de la tête de colonne jusque 20 m afin d'éviter les infiltrations en tête de puits, puis de 40 à 45 m jusque la nappe. Tout cela si le débit obtenu est suffisant : un forage d'essai de plus petit diamètre est réalisé au préalable afin de s'en assurer.

Tubage PVC plein jusque la nappe de 375 mm, puis tube crépiné jusqu'au fond du forage.

Le forage respectera les modalités prévues par l'arrêté du 11 septembre 2003. Les distances décrites par ce décret sont respectées et son équipement ci dessus protège la nappe de toute infiltration comme le décret le demande.

pas de bâtiment, ni de stockage de toute sorte , ni de canalisations d'eaux usées, ni d'épandage, existant ou prévus à proximité.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Mise en route et arrêt de la pompe, de façon automatisée : aucune intervention sur le site, sauf cas de maintenance et contrôle L'alimentation sera thermique et le pilotage à distance . Vue la configuration des lieux, le forage sera isolé du village de Senlis le sec par une ligne de crête qui passe entre les deux (voir photographies). Les autres villages les plus proches se trouvent à une distance d'au moins 1,5 km.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dépôt de dossier au titre de la nomenclature 1.1.1.0 du décret de septembre 2003 : déclaration de forage et réalisation d'une notice d'incidence.

L'influence prévisionnelle est minime et de rayon 301m deux tiers vers l'aval, qui n'aura aucun effet sur les zones naturelles répertoriées les plus proches. Aucun autre forage en exploitation n'est présent à moins de 1,4 km .

Le captage d'eau potable le plus proche est à 1260 m, sur la commune de Millencourt au sud, et ne se trouve donc pas dans le même axe d'écoulement. Vue son influence prévisionnelle, ce projet n'aura aucun impact sur les captages en eau potable présents, assez éloignés pour cela. (voir carte en annexe).

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
profondeur 70m, emprise au sol de la station < 10m <sup>2</sup>	mètres

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Senlis le sec, 80300  
parcelle ZE77

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

X = 670363 m (en Lambert 93)

Y = 6990852 m

Z = 108 m NGF

Senlis le SEC

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de zone humide ni de cours d'eau à moins de 4 km à l'est
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nappe de la craie Abaissement prévisionnel très localisé de la nappe, située à 40 m de profondeur Impact évalué à 206 m de rayon sur la nappe, de 64 cm de hauteur à 100 m et de 28 cm à 150 m. Méthode utilisée : Theis-Jacob, recommandée par le BRGM
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Période de pompage de juin à août Influence limitée Arrêt tous les 5 à 6 j, arrêts intermédiaires toutes les 8h à 10 h00 La nappe peut ainsi se rétablir Pas d'autres forages dans le secteur du bassin versant concerné. Le cours d'eau le plus proche est la rivière de l'Ancre à 04 km
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pompage de ressource en eau souterraine (nappe de la craie) de 76 000 m3/an
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle concernée est un champ cultivé actuellement en bordure de bois, aucune atteinte au milieu naturel ne sera effectuée
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site N 2000 le plus proche est à 10,5 km au nord de CORBIE au niveau du versant nord de la rivière Somme. .

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement au moment de travaux de forage et d'essai de pompage.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Oui car la pompe sera alimentée par un moteur thermique, mais masquée du village le plus proche (Senlis le Sec à 800 m des premiers bâtiments) par une ligne de crête, et éloignée de 1,5 km au moins des villages voisins (Bouzincourt et Millencourt)

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Échappement du moteur thermique, du même type que celui d'un tracteur.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aspersion d'eau souterraine sur les cultures. Il ne s'agit pas d'un rejet mais de la valorisation de l'eau au bénéfice des cultures.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Station de pompage de quelques m2 au sol dans une parcelle de culture.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les autres forages situés dans la même entité hydrogéologique sont peu nombreux et suffisamment éloignés pour ne pas risquer de concurrence ni de cumul qui engendrerait des impacts importants sur le milieu humide et naturel.  
La carte est reprise en annexe à ce dossier.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Pas d'effets négatifs notables sur l'environnement ni sur la santé humaine.

Une mesure compensatoire sera mise en place, bande enherbée ou plantation de haie à l'étude.

M THULLIEZ REDUIT SON PROJET INITIAL EN DIMINUANT LES CULTURES ET VOLUMES DEMANDES. 76000 M3 AU LIEU DE 168000 m3;

CE PROJET EST VITAL SUR L'EXPLOITATION, UN FILS VIENT S'INSTALLER SUR LA FERME PROCHAINEMENT.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dispensé car l'impact sur l'environnement est négligeable de par la nature du projet, l'impact évalué, et la gêne minime causée à l'environnement. La nappe phréatique est à au moins 40 m de profondeur et sera affectée au maximum de 28 cm à 150 m, 03 cm à 200 m. A cette profondeur, aucune espèce ne pourra être affectée par cet impact minime. Le pompage ne sera pas permanent et donc l'impact en sera réduit. Il ne fonctionnera qu'en fin de printemps et durant l'été sur quatre mois maximum dans l'année. Ce projet est très isolé, aucun impact sur des ouvrages voisins n'est possible car aucun ouvrage de prélèvement tous usages confondus n'est présent à moins de 1260 m pour l'AEP de Millencourt et la pression est faible dans le secteur de l'ANCRE.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Localisation du projet Localisation des zones Natura 2000 Localisation des ZNIEFF Carte des captages AEP et des forages existant Notice complémentaire sur le bilan de la ressource en eau à l'échelle de la masse d'eau AR04

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Senlis le Sec

le, 22/07/2020

Signature



**SCEA THULLIEZ**  
Société civile  
Capital social de 408 880€  
Siège social 55, rue Montaigu  
80300 SENLIS LE SEC  
Tél: 03 22 74 73 77 Fax: 03 22 75 19 24